



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS DES ECOLES**

(C.R.P.E.)

SESSION 2023

RAPPORT DU JURY

DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

SOMMAIRE

Introduction

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite disciplinaire de Français
2. Epreuve écrite disciplinaire de Mathématiques
3. Epreuve écrite d'Application
 - Sciences et Technologie ;
 - Histoire, Géographie, Enseignement Moral et Civique ;
 - Arts.
4. Epreuve écrite en Langue Régionale d'Alsace

EPREUVES D'ADMISSION

1. Epreuve orale de Leçon
2. Epreuve orale d'Entretien
3. Epreuve orale facultative en Langue Vivante Etrangère
 - Allemand ;
 - Anglais ;
 - Espagnol ;
 - Italien.
4. Epreuve orale en Langue Régionale d'Alsace

Introduction :

A l'instar des années scolaires précédentes, les épreuves du CRPE de la session 2023 donnent lieu à un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les modalités et les exigences de ce concours.

Les préconisations et conseils apportés aux candidats pour leur préparation portent sur les épreuves d'admissibilité et sur les épreuves d'admission.

Le présent rapport contribue également à la construction d'une culture professionnelle partagée entre les membres du jury académique, à savoir correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales.

Les épreuves du CRPE de la session 2023 se sont déroulées les 3, 4, 5 et 6 avril 2023 au Parc des Expositions de Colmar pour la majorité des candidats et sur le site du Canopé de Strasbourg pour les candidats qui bénéficiaient d'aménagements ainsi que pour les candidats inscrits en Langue Régionale d'Alsace.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite disciplinaire de Français

- *Durée : 3 heures*
- *Coefficient 1*

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Elle comporte trois parties :

- *une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;*
- *une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;*
- *une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.*

Elle s'est déroulée le lundi 3 avril 2023 de 14h00 à 17h00, au Parc des Expositions de Colmar pour la majorité des candidats, les candidats de la voie régionale étant regroupés sur le site de Canopé Strasbourg. Le calendrier des corrections, enjambant les vacances de printemps, s'est étalé du 13 avril au 4 mai 2023. Ainsi, après un premier temps de cadrage et d'harmonisation destiné à l'ensemble des correcteurs organisé à distance, les corrections sur copies dématérialisées se sont déroulées sans difficulté particulière.

Centrée sur les connaissances des candidats dans le domaine disciplinaire du français, l'épreuve se décline en trois parties distinctes :

- Etude de la langue (7 points)
- Lexique et compréhension lexicale (4 points)
- Réflexion et développement (9 points)

Les correcteurs ont considéré le sujet proposé comme plus accessible que celui de l'an dernier. Ils ont particulièrement apprécié autant l'intérêt du texte proposé à la réflexion des candidats que l'équilibre des questions de langue. Au final, le bilan fait apparaître peu de notes éliminatoires (3,5%) et un nombre important de bonnes copies, 20% d'entre elles se voyant attribuer une note globale égale ou supérieure à 15/20.

Pour l'ensemble des concours, la première partie (étude de la langue) est la mieux réussie, suivie de la deuxième partie (lexique). La troisième partie (réflexion et développement) est, relativement, la moins bien réussie par les candidats : la thématique large, le sujet très ouvert, la polysémie du nom « norme » ont généré des difficultés.

Première partie : Etude de la langue

De manière notable, cette première partie, par laquelle comme l'an dernier la majorité des candidats ont choisi de débiter l'épreuve, est globalement la mieux réussie.

S'ils ont pu apprécier la bonne préparation des candidats, la majorité des correcteurs ont lu également dans cette réussite une accessibilité plus grande des exercices proposés, ne présentant pas de difficulté particulière pour un candidat maîtrisant les attendus de la fin du collège dans ce domaine. A titre d'exemple, l'exercice 4, appelant à la réécriture au pluriel d'un passage du texte apparaissait particulièrement aisé et peu discriminant.

Dans le détail des exercices proposés, les correcteurs ont identifié les éléments saillants suivants :

- la question 1 portant sur l'identification des temps verbaux et leurs valeurs laisse apparaître de nombreuses confusions entre l'imparfait et le conditionnel présent ; ces confusions, fréquentes dans la population générale, sont difficilement acceptables chez des candidats au métier de professeur ;
- l'analyse d'une phrase complexe (question 2) a posé des difficultés importantes à de très nombreux candidats : le principe un verbe / une proposition est loin d'être acquis ; trop de candidats semblent ignorer qu'une proposition est construite autour d'un verbe conjugué, certains d'entre eux ayant, à titre d'exemple, identifié comme « *propositions* » des groupes nominaux séparés par une virgule ;
- dans la question 3, l'identification de la nature, de la fonction et du référent des pronoms identifiés (« *y* », « *dont* ») a conduit à de nombreuses réponses fantaisistes ;
- des difficultés récurrentes, parfois grossières, sont apparues dans la maîtrise du concept de « *fonction grammaticale* » attendue dans la question 5 ; à titre d'exemple, un candidat évoque un « *adjectif épithète*, dont la fonction est *attribut de ...* » mais, de manière globale, les correcteurs soulignent les fréquentes confusions entre les concepts élémentaires de *fonction* et de *nature*.

Au-delà de ces difficultés spécifiques à certaines copies, le jury souligne la bonne qualité de la préparation des candidats à cette première partie mais, souhaite attirer la vigilance des futurs candidats sur les points suivants :

- prendre le temps nécessaire à la lecture des consignes, sans précipitation : s'attacher à répondre à toute la consigne (le *mode des temps verbaux* a ainsi souvent été oublié) mais, seulement à la consigne ;
- approfondir la terminologie grammaticale en s'appuyant notamment sur le guide terminologique ([La grammaire du français](#)) et le guide pour l'enseignement des fondamentaux Eduscol ([Enseigner la grammaire du CP à la 6^{ème}](#)) afin d'asseoir les connaissances de fin de cycles 3 et 4 ;
- s'entraîner à l'exercice d'analyse grammaticale d'une phrase complexe, au repérage de ses constituants car, la connaissance de la classification grammaticale, de la valeur des temps verbaux, du concept de proposition sont des attendus incontournables de cette partie de l'épreuve.

Deuxième partie : Lexique et compréhension lexicale

La deuxième partie de l'épreuve de français fait apparaître une bonne réussite globale : on peut toutefois regretter que près d'un tiers des copies témoigne d'insuffisances certaines alors même que les notions convoquées font raisonnablement partie des connaissances fondamentales attendues de futurs enseignants.

Les compétences d'analyse et d'interprétation restent à consolider : les fragilités des candidats semblent notamment trouver leur source dans une difficulté récurrente à dépasser la seule approche littérale, notamment dans la question 2 (*emploi du lexique de la mer*). Dans cet exercice, certaines analyses se sont ainsi appuyées exclusivement sur le relevé du vocabulaire sans s'appuyer sur le texte de Clara Dupond-Monod pour nourrir l'interprétation. Très fréquemment, les réponses témoignent d'un manque de maîtrise des outils susceptibles d'appuyer l'analyse (lexique, figures de style, polysémie, métaphore, analogie...).

Trop souvent, les candidats n'ont pas été en mesure de nommer avec précision les effets lexicaux identifiés (champ lexical...), de relever avec précision les citations correspondantes et d'en proposer une interprétation en lien avec le sens du texte ou son effet sur le lecteur.

Pour la préparation de cette deuxième partie, le jury suggère aux candidats de se montrer attentifs à prendre en compte les conseils suivants :

- s'assurer d'une maîtrise du lexique spécifique au domaine lexical ;
- s'entraîner à relever les procédés stylistiques et les raisons de leur mise en œuvre : s'attacher à analyser l'effet produit sur le lecteur et l'intention de l'auteur ;
- accepter d'entrer dans l'interprétation textuelle et ne pas se contenter de lister ou de paraphraser le texte.

Troisième partie : Réflexion et développement

De manière paradoxale, cette activité rédactionnelle est la partie de l'épreuve la plus décevante alors même que le texte proposé, contemporain (Clara Dupont-Monod, 2021), proposait des pistes intéressantes. Le texte soulevait des interrogations sur les relations que les êtres humains entretiennent avec la norme. Indiscutablement, les meilleures copies sont celles dans lesquelles le candidat a pris le temps, dès l'introduction, de définir le mot « *norme* » et d'en éclairer toutes les nuances de sens.

De trop nombreux candidats ne s'appuient pas suffisamment sur le texte comme cela est suggéré dans l'énoncé "à la lumière du texte de Clara Dupont-Monod, ...". S'ensuivent fréquemment des considérations psychologisantes parfois évasives qui nuisent à la solidité des propos tenus : on ne peut que conseiller aux candidats de s'appuyer sur des arguments et des exemples précis et variés.

Trop souvent, la réflexion conduite reste superficielle et s'appuie davantage sur des anecdotes personnelles que sur des exemples précis. De nombreuses copies se contentent de véhiculer des poncifs, de recourir à un choix d'exemples naïfs : dans un concours de recrutement de professeurs, les correcteurs attendent un choix d'exemples plus littéraires permettant de prendre la mesure de la culture générale des candidats. Ainsi, la réflexion n'est parfois adossée qu'à de rares références culturelles qui, citées et explicitées à bon escient, sont pourtant bienvenues et valorisent la composition. Les candidats gagneront à référencer précisément les auteurs (Walt Disney n'est pas l'auteur de *Cendrillon* ...) et à éviter des références culturellement trop « généralistes » (séries télévisuelles ordinaires, magazines, ...).

Les correcteurs pointent en outre de fréquentes maladroresses méthodologiques. Certains candidats se montrent insuffisamment attentifs au développement des exemples : ils gagneraient à s'efforcer d'abord de présenter brièvement l'exemple choisi (œuvre, auteur, court résumé ou description), puis d'exploiter l'exemple en le rattachant *in fine* à l'argument qu'il étaye. Certains candidats se contentent d'une liste allusive d'exemples qui, non développés, ne peuvent servir l'efficacité argumentative.

La qualité de la rédaction apparaît trop souvent insuffisante, certaines productions écrites contenant de nombreuses erreurs grammaticales et orthographiques ou des constructions syntaxiques trop proches de la langue orale familière.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur les conseils suivants :

- structurer sa réflexion en paragraphes argumentés au sein d'un plan articulé ;
- s'attacher à adopter une écriture lisible, exempte d'erreurs orthographiques ; en ce sens, un temps de relecture apparaît indispensable en fin de rédaction ;
- s'entraîner à cet exercice spécifique en s'appuyant sur une méthodologie précise et en se plaçant dans des conditions similaires à celles du jour de l'épreuve ;
- consentir à un indispensable effort de culture littéraire pour se doter d'un réel bagage dans tout le champ du répertoire littéraire : œuvre du patrimoine, contemporaines ou de la littérature de jeunesse.

2. Epreuve écrite disciplinaire de Mathématiques

- *Durée : 3 heures*
- *Coefficient 1*

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le jury a pris soin de construire un barème discriminant sur les points les plus essentiels à l'exercice du métier d'enseignant dans le premier degré afin de valoriser les candidats montrant des compétences solides sur les fondamentaux. Cela peut constituer une ligne directrice dans la manière dont les futurs candidats s'engageront dans leur préparation.

Les exercices qui composent le sujet touchent des domaines variés des mathématiques tels que le thème de la géométrie à travers théorème de Pythagore, la reconnaissance et la construction de polygones particuliers, le thème des grandeurs et mesures à travers le calcul d'aires de volume et de vitesses, la notion de proportionnalité, et enfin le thème des probabilités. Ce sujet mobilise essentiellement les compétences calculer, modéliser et raisonner. La maîtrise de l'outil tableur et du langage de programmation Scratch est également visée par le sujet. L'énoncé qui ne présente aucune difficulté majeure permet aux candidats de souligner les connaissances mathématiques nécessaires à l'exercice de la fonction de professeur des écoles.

Comme les années précédentes, le jury souligne la qualité de la présentation des copies. Les candidats ont globalement explicité leurs démarches de façon claire. Le langage mathématique en revanche n'est pas toujours utilisé à bon escient comme la confusion entre pourcentage et probabilité, entre segment et longueur d'un segment.

Exercice 1

Il s'agit d'un problème en deux parties dont le contexte est le parcours d'un circuit à vélo. Il s'agit de démontrer qu'un angle est droit, de calculer une longueur avec le théorème de Pythagore ou sa réciproque et de comparer des durées en mobilisant la notion de vitesse moyenne. Cet exercice a été le mieux réussi de l'épreuve.

• *moyenne 16,4 (ramenée à 20 points) • écart type 4,5*

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- la distinction "partie directe" et "partie réciproque" du théorème de Pythagore est connue par la majorité des candidats. Cependant, quelques-uns ne vérifient pas les hypothèses du théorème dans la situation proposée ;
- confusion entre l'écriture décimale et l'écriture sexagésimale d'une durée (par exemple, 2h34mn n'est pas égal à 2,34h).

Conseils à apporter aux candidats :

- bien différencier le théorème de Pythagore de sa réciproque ;
- de manière générale, s'assurer avant d'utiliser un théorème de géométrie que les hypothèses sont bien vérifiées dans le contexte de l'exercice en particulier lors de l'utilisation des théorèmes de Thalès, Pythagore et de leurs réciproques ;
- savoir convertir des durées du système décimal en système sexagésimale et plus généralement, maîtriser l'écriture à virgule d'un nombre décimal.

Exercice 2

Cet exercice, l'un des moins réussi parmi les six exercices qui composaient cette épreuve ; invitait à la résolution d'un problème de partage en faisant appel écritures fractionnaires pour exprimer la proportion que représente une part par rapport à un tout. Le traitement de l'exercice invitait à une résolution algébrique ou une utilisation d'un diagramme en barre.

• *moyenne 12,5 (ramenée à 20 points) • écart type 6,6*

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- des erreurs relevées lors du calcul fractionnaire et la réticence de certains candidats à utiliser l'écriture fractionnaire d'un nombre ;
- le recours à des valeurs décimales approchées, alors que des valeurs exactes étaient attendues, indique une maîtrise insuffisante de la notion de fraction, pourtant centrale en cycle 3 ;
- difficultés à traiter et modéliser les différentes informations de l'énoncé, en particulier à utiliser le calcul littéral pour exprimer des relations entre deux variables.

Conseils à apporter aux candidats :

- travailler la mise sous forme d'expression algébrique d'un énoncé ;
- prendre l'habitude de réduire des fractions et d'effectuer des calculs dans l'ensemble des fractions ;
- s'entraîner à la mise en équation de situations et à la résolution d'équations ;
- pratiquer la schématisation des problèmes (cf. guides : bleu/violet sur la résolution de problèmes).

Exercice 3

Cet exercice a été l'un des exercices les moins abordés et l'un des moins réussis par les candidats. La première partie visait à mesurer les compétences algorithmiques d'un candidat, telles que la notion de boucle et de déplacement, ainsi que la maîtrise du langage de programmation Scratch.

La deuxième partie abordait la reconnaissance de triangles particulier et la connaissance des propriétés d'un hexagone régulier.

• *moyenne 12,8 (ramenée à 20 points) • écart type 4,4*

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- confusions dans les natures des triangles (équilatéral et isocèle) ;
- des erreurs lors de l'exécution du script sous forme d'un dessin : dans le script, « dans la boucle répéter 5 fois », l'instruction avancer de côté n'est pas traitée et, peu de candidats sont parvenus à réaliser une figure correcte.

Conseils à apporter aux candidats :

- travailler le domaine de l'algorithme et maîtriser la programmation en langage Scratch ;
- connaître les définitions des figures géométriques au programme du cycle 4 ainsi que leurs propriétés ;
- simuler par un dessin à la main l'exécution de l'algorithme et travailler la précision des tracés.

Exercice 4

Cet exercice, sous forme de tâche complexe, a été abordé par la plupart des candidats. Composé de deux parties, mobilisant la notion d'aire, de volume, de longueur, d'agrandissement, et le théorème de Pythagore, il s'agissait de résoudre à problème concret de confection de pots de confiture après récolte de fruits dans un jardin pédagogique.

• *moyenne 12,8 (ramenée à 20 points) • écart type 4,4*

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- des erreurs sur le calcul des dimensions en vraie grandeur à partir de l'échelle donnée ;
- confusion des formules de calcul (périmètre d'un cercle et aire du disque) ;
- erreurs de compréhension des arrondis demandés ;
- des erreurs d'échelle ;
- des erreurs dans les pourcentages ;
- des erreurs de conversion.

Conseils à apporter aux candidats :

- connaître les formules de calcul de périmètre, d'aire et de volume ;
- donner la réponse avec la précision demandée (à l'unité, au dixième...).

Exercice 5

Cet exercice a été le moins réussi et évité par un quart des candidats : il portait sur la constitution d'une frise chronologique et faisait intervenir la notion d'échelle d'une carte, la notion de division euclidienne et des compétences tableur. Il mobilisait la compétence raisonner.

• *moyenne 11,4 (ramenée à 20 points) • écart type 5,4*

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- méconnaissance de la syntaxe de base des formules d'un tableur ;
- erreurs d'arrondis ;
- mauvaise interprétation de l'énoncé.

Conseils à apporter aux candidats

- apprendre à utiliser un tableur ;
- respecter les règles au niveau des arrondis.

Exercice 6

Cet exercice qui portait sur le calcul de probabilité dans le cadre d'une expérience aléatoire à une ou deux étapes à partir de données sous forme de tableau à double entrée, a été l'un des exercices les mieux réussis de l'épreuve : les candidats maîtrisent bien les probabilités élémentaires ainsi que les stratégies de résolution de tels problèmes.

• *moyenne 16,2 (ramenée à 20 points) • écart type 4,3*

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- des oublis de simplifications de fractions, et de façon plus générale, une méconnaissance des relations d'inclusion entre les différents ensembles de nombres ;

- les candidats ne mentionnent pas le fait qu'il s'agisse d'une situation d'équiprobabilité.

Conseils à apporter aux candidats

- définir et représenter l'univers associé à une expérience aléatoire ;
- faire référence à l'équiprobabilité même si elle est implicite ;
- justifier les réponses, ne pas se contenter d'un résultat.

3. Epreuve écrite d'Application

- *Durée : 3 heures*
- *Coefficient 1*

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et Technologie ;
- Histoire, Géographie, Enseignement Moral et Civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

• Sciences et Technologie

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Contexte

L'épreuve de sciences et technologie du CRPE 2023 portait sur l'étude du moustique tigre, son impact en termes de santé publique et les moyens de lutte contre cet insecte. Comme chaque année, le sujet comprend des questions relatives aux disciplines, SVT, physique-chimie et technologie, d'une part, et des questions d'ordre pédagogique et portant sur les connaissances du candidat d'autre part. Ainsi, 293 candidats sur 655 ont choisi cette épreuve, soit 45 %.

Remarques générales

Même si quelques copies démontrent de solides connaissances disciplinaires, les candidats font dans l'ensemble preuve d'une culture et d'une maîtrise scientifique insuffisante. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4, ce qui est souvent loin d'être le cas concernant le cycle 4. Cela se traduit également par une maîtrise très restreinte du lexique spécifique amenant des difficultés de compréhension de certains documents, énoncés et une expression erronée voire maladroite.

La capacité des candidats à se projeter dans la réalité d'une classe est peu maîtrisée. Les déclinaisons pédagogiques proposées sont souvent déconnectées des réalités du terrain s'inscrivent de manière maladroite dans des séquences d'apprentissage qui manquent de pertinence et surtout, accordent peu de place à l'initiative des élèves. Ils laissent ainsi penser que l'enseignant est seul détenteur des connaissances et maître des activités en classe. Les propositions de séances sont souvent peu adaptées aux élèves, à leurs capacités, aux cycles dans lesquels ils évoluent. De nombreux candidats recourent systématiquement à l'utilisation d'une image ou d'une vidéo sans expliciter ou étayer leur exploitation pédagogique. L'exploitation d'une expérience authentique ou une observation reste rare et devrait pourtant être privilégiée.

La maîtrise des démarches scientifique ou technologique, au cœur de cet enseignement restent extrêmement lacunaires et parfois confondues l'une avec l'autre. L'écriture des calculs et des résultats doit être rigoureuse et sans erreur, l'interprétation des valeurs perdant alors tout leur sens dans le cas contraire.

Cet aspect est fondamental dans les apprentissages des élèves en cycle 3 et 4 et ne peut pas être négligée par des futurs enseignants.

Remarques par exercice

Les principales erreurs relevées dans la première **partie 1** du sujet (Connaître le moustique tigre) portent sur :

- les attributs des insectes ;
- le système circulatoire des insectes ;
- la capacité à synthétiser des informations ;
- le prélèvement d'informations dans un texte documentaire.

Dans la **partie 2** (Le moustique vecteur de maladies), les erreurs ont principalement porté sur :

- la différence entre « corrélation » et « causalité » ;
- la faiblesse des justifications apportées ou leur caractère trop peu explicite.

Dans la **partie 3** (Lutter contre le moustique tigre), les lacunes constatées portent sur :

- les démarches scientifiques et technologiques, incomplètes, sans questionnement de départ ;
- les confusions entre grandeurs (masse, volume, masse volumique...);
- la capacité à mener une application numérique sans calculatrice ;
- la notion de transformation chimique et les lois de conservation qui en découlent (masse, matière...);
- les séquences pédagogiques, dépourvues d'objectif et de phase de structuration.

Conseils d'ensemble sur cette épreuve

Dès lors, on ne peut que conseiller aux candidats qui choisissent l'épreuve de sciences et technologie, de préparer de manière approfondie et équilibrée les trois disciplines qui la composent. Ils s'attacheront à mieux analyser les documents habituellement proposés dans les sujets, que ce soient des écrits documentaires de nature scientifique ou des supports de l'enseignant afin d'en proposer une réelle analyse et non pas seulement une description parfois sommaire. L'utilisation de toutes les ressources fournies est souvent nécessaire à la production d'une réponse complète.

Il sera également nécessaire de veiller à répondre à l'ensemble de la question lorsque plusieurs éléments étaient attendus.

Sur le plan pédagogique et didactique, les candidats veilleront à :

- analyser des productions d'élèves au-delà des simples constats formels, pour questionner notamment les aspects conceptuels et proposer une remédiation le cas échéant ;
- inscrire les activités d'apprentissage dans un contexte réaliste, tenant compte du niveau des élèves auxquelles elles s'adressent, et proposant une déclinaison cohérente ;
- connaître et identifier les différents obstacles didactiques dans les disciplines concernées ;
- décliner des démarches scientifiques à partir d'une question initiale, suivie d'une phase de recherche permettant de tester les hypothèses au travers d'expériences, d'observation et d'interprétations adaptées ;
- identifier systématiquement, pour chaque séquence déclinée, un ou plusieurs objectifs d'apprentissage, portant soit sur un contenu scientifique notionnel (connaissances), soit sur un aspect méthodologique (démarche, compétence, collaboration), soit encore sur des apprentissages transversaux (fondamentaux, langage...);
- accorder de l'importance aux traces des élèves (résumés, schémas, tableaux...) et veiller à les analyser suivant les attendus de la question mais aussi au travers du prisme d'un professionnel de l'éducation.

Enfin, sur la forme, les candidats devront s'attacher à faciliter la tâche des correcteurs par une écriture lisible, une présentation soignée, des schémas clairs et une orthographe digne de la profession pour laquelle ils présentent ce concours.

• Histoire, Géographie, Enseignement Moral et Civique

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

195 candidats au total, sur 248, ont choisi de composer en histoire-géographie-EMC dans le CRPE externe public et au titre du second concours interne. 38 candidats ont fait ce choix pour le concours 3^e fois, et 17 au titre du concours en langue régionale d'Alsace (LRA). 11 copies se sont vu attribuer une note éliminatoire.

Globalement les candidats au CRPE externe public et au second concours interne présentent une moyenne de 10,59/20 à l'épreuve d'histoire géographique (la médiane est à 10,50/20, et le quartile supérieur dépasse la note de 13/20).

En troisième voie, la moyenne se place à 10,1/20, la médiane à 10,13 et le quartile supérieur est au-delà de 12,75/20.

En LRA, la moyenne de l'épreuve se place à 12,46/20, la médiane est à 12/20, et le quartile supérieur dépasse 13,9/20.

Organisation générale et déroulement des corrections

Les coordonnateurs ont réalisé une réunion d'harmonisation pour expliquer et préciser les attentes liées au sujet, les critères de correction, les points forts des premières copies relues, les points d'attention à cibler et les axes possibles de lecture des copies.

Remarques concernant le sujet

La partie consacrée à la géographie, notée sur 13 points, portait sur le sous-thème « Se déplacer au quotidien en France ».

La mobilité est une notion pluridimensionnelle (temps et espace) et polysémique, qui renvoie à une aptitude, suppose un moyen et une finalité. Le jury attendait que les candidats puissent rattacher chaque notion à un ou plusieurs documents. Les deux composantes de la mobilité méritaient d'être explicitement abordés : celle relevant des **motifs de déplacements** associés à la vie quotidienne (travail, loisirs, etc.) mais, également les notions relatives aux **moyens des déplacements** (transports publics ou privés) et aux infrastructures mobilisées au quotidien pour se déplacer.

La partie histoire (7 points) portait sur « l'âge industriel en France », et invitait le candidat à s'appuyer sur un corpus documentaire diversifié pour préparer une séance pédagogique sur « le travail à la mine, à l'atelier, à l'usine, au grand magasin ».

Le sujet, avec l'appui des documents fournis, pouvait être traité sans grandes connaissances disciplinaires. Il permettait d'aborder quelques questions vives en lien avec des préoccupations sociétales et environnementales contemporaines (le développement durable ; l'égalité femmes-hommes). Le nombre important et la diversité des documents proposés dans les corpus pouvaient être de nature à déstabiliser certains candidats (exemple : présence de documents à caractère scientifique/universitaire, qu'il s'agissait de transposer ou d'adapter dans la perspective d'une possible utilisation pédagogique).

Première composante : Géographie

Erreurs et lacunes les plus fréquentes

Le jury déplore des difficultés récurrentes de compréhension du sujet : ainsi, des problèmes fréquents concernent la distinction nécessaire entre les notions abordées en classe et les compétences travaillées par les élèves.

Un recours à la problématisation du sujet aurait été apprécié.

Globalement, les documents ont été insuffisamment exploités, ou mobilisés dans une approche parcellaire, superficielle et paraphrastique, la description supplantant l'analyse. La confrontation des documents a été trop peu mobilisée.

L'exploitation pédagogique des documents a manqué de précision. L'articulation entre les tâches demandées aux élèves et le rôle de l'enseignant est restée globalement floue. Une part bien trop conséquente des propositions pédagogiques est restée basée sur les échanges oraux et le cours dialogué. La démarche d'apprentissage envisagée est ainsi restée trop souvent non apparente lors de la conception des séances, ou bien laissait à penser que les élèves apprennent par la simple explication des notions par l'enseignant. La mise à l'écrit des élèves et la place des activités de lecture au cœur de la séance sont restées trop souvent inconsistantes, voire inexistantes. La nécessaire articulation entre activités orales écrites des élèves a été trop peu envisagée.

L'opposition entre la mobilité ordinaire et la mobilité dite durable ou « douce » a trop souvent été présentée de manière manichéenne, moralisatrice, voire culpabilisante pour les populations rurales et urbaines, sans que soient interrogés les freins structurels à leur déploiement.

Enfin, les erreurs orthographiques, l'imprécision lexicale et une syntaxe parfois très aléatoire ont desservi le propos de certains candidats.

Conseils à apporter aux candidats

Sur la forme :

- privilégier les phrases courtes, avec une présentation structurée, argumentée et claire ;
- veiller à présenter ses idées de manière structurée ;
- s'appuyer sur une analyse précise des documents fournis, et les confronter entre eux pour mettre en évidence leur articulation et leur complémentarité ;
- respecter la mise en forme d'une fiche de préparation de séance ;
- se relire.

Sur le fond :

- entretenir et compléter ses connaissances dans le domaine de la géographie et de l'histoire (l'épreuve demeure en partie disciplinaire et suppose quelques connaissances scientifiques) ;
- réviser les programmes d'enseignement : connaître les compétences du Socle associées aux éléments de programme ;
- préciser les enjeux des notions à construire ;
- détailler davantage la séance choisie comme s'il s'agissait de la mettre concrètement en œuvre en classe : évoquer clairement les compétences, les étapes d'apprentissage, le rôle de l'enseignant et des élèves ;
- proposer des démarches pédagogiques claires, qui distinguent l'activité de l'enseignant et les tâches de l'élève lors des séances et préciser les consignes et le rôle des élèves ;
- s'appuyer sur l'analyse des documents pour identifier les problématiques qu'elles font émerger et mettre en lien les documents afin de permettre aux élèves de les confronter, et de raisonner en appui sur ceux-ci ;
- éviter les propos moralisateurs (au sujet des mobilités douces, ou des conditions de travail des femmes au XIXe siècle) mais, apporter de la nuance et la mettre en valeur dans la démarche pédagogique.

Deuxième composante : Histoire

Erreurs et lacunes les plus fréquentes

La partie "histoire" a trop souvent été abordée de manière incomplète, elle semble parfois avoir été survolée, certainement faute de temps. On conseillera aux candidats de proposer des copies plus équilibrées entre la composante histoire et la composante géographie.

Les séances présentées en histoire paraissent quelquefois incomplètes ou insuffisamment développées.

Le jury constate un manque de connaissances personnelles de certains candidats, au-delà des documents fournis, sur le processus industriel et ses conséquences sur les mutations du travail. Il déplore également le recours à des allusions peu explicitées, à des propos anachroniques, à des comparaisons entre passé et présent, hasardeuses, approximatives, maladroitement formulées ou manichéennes (notamment sur la question du travail des femmes).

Le choix des documents en appui de la construction des séances pédagogiques n'est pas systématiquement justifié. La présentation des documents est rarement réalisée (leur statut, source historique ou document de seconde main ; leur nature, photographie, gravure ou illustration...).

Les documents mobilisés en appui dans la séance de classe sont peu exploités, ou leur utilisation en lien avec les notions à enseigner et avec les compétences à développer chez les élèves sont insuffisamment clarifiés. En conséquence, la représentation des apprentissages des élèves par le recours aux activités proposées relève ici ou là de la pensée magique. Le recours au cours dialogué est omniprésent, les scénarii pédagogiques convoquant invariablement les échanges oraux en grand groupe comme modalité majeure du travail de la classe. Trop souvent, l'exploitation pédagogique des documents retenus n'est pas suffisamment détaillée selon les attendus de la démarche d'apprentissage. L'activité réelle des élèves est peu décrite, ou bien les élèves semblent enrôlés dans des tâches cognitives peu identifiées qui les cantonnent à des fonctions d'exécutants.

Conseils à apporter aux candidats :

- s'approprier davantage les programmes et le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

- énoncer un objectif précis, identifier finement les compétences à travailler chez les élèves et procéder à une analyse rigoureuse des documents du corpus pour envisager leur utilisation par les élèves de manière active et pertinente ;
- penser à replacer la séance au sein de la séquence, expliciter ce qui a été étudié en amont et ce qui viendra par la suite ;
- faire le lien entre les notions historiques à enseigner, le choix des documents et leur exploitation et le travail pédagogique en classe afin que les élèves atteignent les compétences attendues car, les connaissances historiques n'ont pas vocation à être délivrées pour elles-mêmes mais bien au service de la problématique inhérente au sujet proposé, et avec le souci de la nécessaire transposition didactique vers la classe ;
- interroger le statut des documents et les conditions de leur exploitation possible dans une démarche pédagogique active et oser sortir du schéma "lecture de document/réponses à une questionnaire".
- étoffer la présentation de la séance proposée (étapes de travail, objectifs poursuivis, tâche des élèves, rôle de l'enseignant...);
- prendre davantage en compte les représentations initiales des élèves et les associer davantage à l'élaboration de la trace écrite.

• Arts

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Comme indiqué dans le descriptif du site www.devenirenseignant.gouv.fr, s'appuyant sur l'arrêté du 25 janvier 2021, cette épreuve écrite, de trois heures, est affectée d'un coefficient 1.

Pour le domaine des arts, le programme de cette épreuve d'application, « est constitué par le programme d'enseignement du cycle 1 – plus particulièrement : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques –, les programmes d'arts plastiques et d'éducation musicale des cycles 2 et 3 et d'histoire des arts du cycle 3. Afin d'éclairer certains objectifs et questionnements de ces programmes scolaires, un corpus de références complète pour chacun des trois enseignements concernés le programme du concours. Le corpus pour l'histoire des arts prend en partie appui sur ceux d'arts plastiques et d'éducation musicale, qu'il enrichit de références issues d'autres arts. » Ce programme est consultable sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

« L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat ». « Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage. »

Sujet de la session 2023

Pour cette session 2023, le sujet était constitué d'une première partie concernant l'enseignement des arts plastiques et d'une seconde partie consacrée à l'histoire des arts.

Pour la première partie touchant aux arts plastiques, la demande était de réaliser l'analyse critique d'une fiche de préparation d'une séance destinée à des élèves de cycle 2 s'appuyant sur le point de programme suivant : « la représentation du monde ».

Dans le cadre de la seconde partie de l'épreuve, les candidats étaient invités à faire une analyse critique d'un support de séance à partir de l'œuvre chorégraphique de Maurice Béjart « Le boléro » sur la musique du même titre de Maurice Ravel.

Cette œuvre fait partie du corpus d'œuvres relevant du programme de l'épreuve d'application pour le domaine des arts. Le lien suivant permet d'accéder au programme pour les sessions 2024 et 2025 : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/programmes-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1160>

Constats généraux

Le sujet proposé lors de cette session était tout à fait accessible et mettait en jeu des questions en lien direct avec les enseignements de pratiques artistiques menés par les professeurs des écoles. Tel qu'il était constitué, le sujet permettait d'évaluer les compétences nécessaires à l'enseignement des arts visuels et de l'Histoire des Arts. Les deux parties du sujet ont été en général bien comprises et traitées par les candidats.

Si, cette année, la méthodologie à convoquer était identique pour les deux parties de l'épreuve (analyse critique), les différences de cycles, d'enseignements artistiques visés et de types de documentation fournis ont permis de pleinement distinguer les deux exercices.

Le jury a noté un nombre important de copies de qualité. En effet, un grand nombre de candidats a fait la démonstration d'une bonne connaissance des programmes, de l'organisation d'un cours (objectifs, compétences, organisation de la classe, consignes, démarche, spécificités des élèves pour le cycle concerné, différenciation, prolongement, transversalité, etc.), comme de la posture à adopter en tant qu'enseignant.

Le jury a particulièrement apprécié les copies intégrant des propositions d'amélioration des séances proposées.

Les correcteurs ont également été sensibles au fait qu'un nombre important de copies soit organisé visuellement de manière efficace.

Le jury regrette, par contre, que certaines copies manquent de structure et que les introductions et conclusions ne soient parfois pas assez développées. Il déplore que certains candidats n'aient pas dépassé le niveau de la description et qu'une simple paraphrase se soit parfois substituée à un véritable travail d'analyse.

Les correcteurs ont également observé une faible présence de références culturelles dans les copies. Il est dommage que la grande majorité des candidats n'ait pas enrichi leur réflexion en faisant des ponts avec d'autres œuvres, issues du corpus indiqué dans le programme de l'épreuve ou plus largement de leur culture personnelle. De même, très peu de lieux culturels ont été convoqués par les candidats. De plus, il est regrettable que le Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) ne soit cité explicitement que très rarement dans les copies. Il apparaît indispensable que les futurs candidats aient une connaissance fine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que de ses trois piliers : la rencontre, la pratique et la connaissance.

Par ailleurs, de nombreuses erreurs, de types orthographiques, grammaticales et syntaxiques, ont pu être relevées dans certaines copies. Le jury rappelle qu'il est attendu d'un candidat à un concours de l'enseignement qu'il fasse preuve d'une maîtrise du fonctionnement de la langue en toutes circonstances.

Erreurs et lacunes les plus fréquentes pour la première partie

Dans de nombreux cas, les propos ne sont pas suffisamment problématisés et structurés. De plus, peu de candidats organisent leur réflexion autour des apprentissages des élèves. D'ailleurs, la démarche d'apprentissage en Arts plastiques qui consiste à mettre les élèves en situation de recherche a très peu été évoquée.

Les liens avec la littérature jeunesse et les albums sont souvent absents et les sorties au musée ne sont pratiquement pas évoquées.

Erreurs et lacunes les plus fréquentes pour la deuxième partie

La critique de la fiche de préparation est souvent peu approfondie et n'affiche pas toujours le recul nécessaire pour véritablement interroger les choix qui ont été faits par son concepteur.

En particulier, l'analyse des consignes, le traitement précis des questions posées et l'utilisation de la recherche documentaire sur tablette sont assez peu interrogés par les candidats.

D'ailleurs, il faut noter que l'usage du numérique a suscité deux types de réactions très tranchées : soit une absence de remise en cause, soit une forme de rejet. Or, un questionnement équilibré faisant apparaître les bénéfices et les limites de l'usage du numérique aurait pu nourrir une analyse plus précise de la séance en envisageant davantage le rôle de l'enseignant dans la situation proposée.

Par ailleurs, une proportion importante des candidats n'a pas convoqué le contexte de l'œuvre et s'est exclusivement appuyée sur les indications données dans la fiche de préparation.

Enfin, les candidats ont rarement fait des propositions de pratiques artistiques liées au sujet.

Conseils aux futurs candidats :

- procéder à une réelle analyse qui se développe dans un propos bien structuré pour dépasser la pure description ;
- pour un sujet relevant de l'analyse de séance, après avoir décelé les fragilités de la fiche proposée, ne pas hésiter à faire des contre-propositions pour améliorer les points de fragilité relevés ;
- appuyer son propos sur des connaissances disciplinaires et une maîtrise des programmes, qui permet, notamment, de mettre en lumière les spécificités du cycle abordé ;

- veiller à traiter les documents du corpus et les œuvres de référence comme des points d'appui qui permettent d'étayer le propos et éviter d'en faire une simple description ;
- se référer aux documents d'accompagnement des programmes en arts disponibles sur Eduscol, très précieux tant pour s'approprier les bases de l'EAC que comme aides à la mise en œuvre en classe ;
- s'appuyer sur les piliers de l'EAC (pratiquer, connaître et fréquenter) pour orienter, structurer et enrichir sa réflexion (prolongements interdisciplinaires, lien entre pratiques artistiques et histoire des arts, mise en réseau culturel) ;
- se construire des références culturelles (artistes, œuvres, courants) et faire appel plus souvent à ces références en veillant à citer des références maîtrisées ;
- intégrer à son analyse l'activité des élèves en termes d'apprentissage et de démarche d'apprentissage en incluant des éléments de différenciation ;
- questionner la posture et le rôle du professeur des écoles dans les développements ;
- soigner la mise en page de sa copie pour en faciliter la lecture (paragraphes distincts, retours à la ligne, retraits, sauts de lignes, mots/phrases/références soulignées) ;
- porter une attention particulière à la syntaxe et à l'orthographe en prévoyant un temps de relecture de sa copie.

4. Épreuve écrite en Langue Régionale d'Alsace

Les épreuves réformées se sont déroulées dans un contexte de diminution sensible du nombre de candidats inscrits au concours cette année. Ce rapport de jury a vocation à rassurer les futurs candidats et les inciter à se présenter en nombre lors de la prochaine session.

Les candidats sont également invités à considérer les manques et défauts repérés comme de simples indicateurs amenés à être dépassés pour la réussite au concours.

Éléments statistiques et données pratiques

Statistiques portant sur l'ensemble du concours

	Concours externe public spécial	Second concours interne public spécial	Concours externe privé spécial	Second concours interne privé spécial	Total
Nombre de postes offerts	53	17	2	5	77
Nombre de candidats inscrits	73	27	12	1	113
Nombre de candidats présents*	40	4	2	1	47
Nombre de candidats admissibles	34	1	1	1	37
Nombre de candidats admis	31	1	1	1	34

*+ 25 présents (+88%) / session 2022

Pour cette deuxième édition du concours sous sa forme réformée, le jury ne peut que se réjouir de l'augmentation sensible du nombre d'inscrits (+21% ; 86 en 2022) et de présents (+88% ; 25 en 2022). Il n'en demeure pas moins qu'une déperdition existe entre l'inscription et le moment de passer réellement les épreuves, réduisant ainsi la possibilité de pourvoir le nombre de postes offerts.

Ce renoncement est sans doute multifactoriel mais le jury ne peut qu'encourager tout candidat potentiel à se présenter aux épreuves – tout à fait abordables – de Langues régionales d'Alsace, la réussite ouvrant des perspectives professionnelles attractives dans le cadre du parcours bilingue déployé dans l'académie de Strasbourg.

Durée et notation de l'épreuve

- *Durée : 3 heures*

- *L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.*

Rappel de la nature de l'épreuve

L'épreuve comporte trois parties :

- *une partie consistant en un commentaire, en allemand standard, d'un texte dans l'une des langues régionales choisies préalablement par le candidat (3 questions notés sur 10) ;*

- la traduction d'un texte bref – un passage du document proposé en allemand, un texte annexe en allemand standard pour l'alsacien – (notée sur 3), accompagnée de réponses à des questions de grammaire (notées sur 2) ;
- le commentaire, en français, d'un document pédagogique (noté sur 5) - document pour l'enseignant, document pour l'élève, production d'élèves...

Organisation de l'évaluation

Chaque copie a bénéficié d'une double correction. Les coordinatrices ont vérifié et relu des copies attribuées à différents jurys pour s'assurer que les consignes de correction étaient bien appliquées et l'harmonisation assurée.

Statistiques linguistiques

Sur les 47 candidats :

- 41 candidats ont choisi le texte en allemand standard ;
- 6 candidats ont choisi le texte en dialecte alsacien (mais, pour rappel, ont rédigé en allemand standard, langue écrite de référence des langues régionales d'Alsace et langue de référence du cursus bilingue à parité horaire à l'école élémentaire et dans le second degré dans l'académie de Strasbourg).

Notes attribuées et moyennes :

Langue	Nombre de présents	Note la plus basse	Note la plus élevée	Nombre de notes en-dessous de la moyenne (< 10)	Nombre de notes au-dessus de la moyenne (≥ 10)	Nombre de notes éliminatoires (≤ 5)	Moyenne des notes
Allemand	41	2	18	14	27	2	11,55
Alsacien	6	4,5	14	5	1	2	7,58

Bilan et conseils concernant le texte en langue régionale d'alsace : interprétation, traduction et grammaire

Dans cette épreuve, les compétences linguistiques et culturelles des candidats sont évaluées au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), selon des critères de capacité :

- au développement thématique (compréhension de la problématique générale du texte, pertinence des réponses aux questions, expression d'une prise de position personnelle et argumentation, conclusion adéquate) ;
- à la cohérence et cohésion (cohérence interne, argumentation, clarté, enchaînements, nuances...)
- à la maîtrise et richesse du lexique ;
- à la correction grammaticale et orthographique.

Remarques générales concernant le sujet

La structuration des questions qui accompagnent le texte présente un groupe de deux questions de compréhension-reformulation à partir des éléments-clés du texte qui permettent de vérifier la pertinence de la lecture du texte-source et une question mettant en jeu l'implicite et un élargissement de la problématique du texte, donnant la possibilité d'évaluer plus particulièrement la réflexion et l'expression personnelles des candidats.

Le texte en allemand standard, *extrait du Spiegel*, aborde la problématique de l'égalité filles-garçons en s'appuyant sur les initiatives prises par une athlète de haut niveau issue de l'immigration pour renforcer l'estime de soi et restaurer la confiance des jeunes femmes.

La dernière question posée permettait, au-delà du texte, d'ouvrir la réflexion sur le rôle que joue l'École dans ce domaine : elle propose les mêmes cours, peu importe le genre, forme les futurs citoyens et éduque à la lutte contre les discriminations.

L'extrait en alsacien est tiré d'un récit autofictionnel écrit par Marie Hart et intitulé *Ûs unserer Franzosezit*. L'autrice met ici en scène un groupe de femmes qui se retrouvent régulièrement chez l'une ou l'autre d'entre elles pour bavarder et constituer un cercle de lecture. Elles se querellent sur le choix du texte qui fera l'objet

d'une lecture à voix haute, la distribution des rôles donne également lieu à de vifs échanges. Les textes envisagés sont quasiment tous allemands, Molière est très vite écarté, l'une des femmes ne parlant pas français.

Le passage mène à une chute qui met un terme à ce quotidien haut en couleur, dépeint d'une plume délicate et drôle : le locus amoenus vole en éclats à l'annonce de la Grande Guerre.

La dernière question invitait les candidats à envisager les possibilités actuelles de communication et de rencontres.

Traitement des questions

Si certains candidats savent allier réflexion pertinente et qualité de la langue, d'autres, en revanche, donnent à lire une production qui ne correspond pas au niveau C1 attendu pour cette épreuve. De trop nombreuses copies montrent une tendance, pour le sujet en allemand, à répondre aux questions sans recourir à la reformulation et sans encadrer les citations par des guillemets, ce qui s'apparente plus que fortement à du plagiat. Par analogie, on retrouve le même problème dans les copies du sujet en alsacien : des extraits du texte-source sont simplement transposés en allemand standard. (Il est à noter la moyenne, faible, des candidats ayant choisi l'alsacien. Une bonne compréhension de la langue n'est pas suffisante pour réussir une épreuve qui se doit d'être préparée consciencieusement). Dans les deux cas, il est très difficile d'évaluer la compréhension et l'expression des candidats, surtout, comme c'est parfois le cas, quand les réponses ne sont que succinctement développées et n'attestent pas d'une connaissance suffisante du contexte.

Du point de vue linguistique, des difficultés apparaissent quant à la maîtrise des genres des substantifs, de la déclinaison et de la conjugaison – même à un temps comme le présent de l'indicatif –. La rection des verbes est source de nombreuses confusions. La ponctuation, quant à elle, n'est pas toujours employée à bon escient, ce qui rend la lecture difficile, tout comme l'introduction de gallicismes ou d'anglicismes. L'orthographe pêche aussi pour un certain nombre de copies.

Pendant leur préparation au concours, il est vivement recommandé aux candidats de se tenir informés de l'actualité des pays germanophones et d'entretenir et compléter leurs connaissances dans les domaines historique, économique et artistique de cet espace afin de pouvoir répondre de manière pertinente et approfondie aux questions posées dans le sujet. Rédiger ne s'improvise pas non plus le jour du concours : un entraînement régulier à la production écrite, en s'efforçant de mobiliser des outils linguistiques suffisamment complexes pour se les approprier, est indispensable.

Au moment de l'épreuve, il est également pertinent d'organiser ses réponses, en notant par exemple des mots-clés pour chacune d'entre elles, de façon à répartir judicieusement les éléments à convoquer.

Traduction et séquences soulignées

- La traduction vers le français permet à la fois de vérifier la compréhension fine de l'extrait proposé dans la langue source et la qualité de la transposition dans la langue cible.

Des candidats ont su s'émanciper du simple transcodage terme à terme et entrer dans une reformulation idiomatique en français mais, d'autres n'ont pas été en mesure, pour plusieurs passages du texte, de proposer une transposition idiomatique, pas plus qu'ils n'ont su échapper aux erreurs d'orthographe, de syntaxe et de registre.

Tout comme il est profitable de s'entraîner en production écrite, il est opportun de consacrer régulièrement du temps à la traduction pour ne pas se trouver confronté à des difficultés insurmontables lors de l'épreuve. Pour s'améliorer, il est possible, par exemple, de recourir à des exercices ciblés pour retranscrire des tournures spécifiques d'une langue à l'autre.

Le jour du concours, le temps accordé à la traduction ne saurait être réduit à un strict minimum. Il est envisageable de faire un premier jet, de répondre aux questions du sujet, ou une partie d'entre elles, et de revenir à l'exercice de version. Avec un certain recul, il est souvent plus facile de trouver une transposition recevable.

La fréquentation régulière des auteurs de langue française, permettant de se confronter à une langue de qualité, nuancée et précise, apportera le complément nécessaire à la réussite de cette partie de l'épreuve.

- Les séquences soulignées, appelant un commentaire grammatical, ont posé le plus de problèmes aux candidats. Certes, cet exercice ne permet d'engranger que peu de points, mais il n'en demeure pas moins qu'il se doit d'être abordé avec rigueur et exhaustivité – dans certaines copies, des segments n'ont pas du tout été traités. Un futur professeur ne peut faire l'économie d'un travail sur la langue qu'il est appelé à enseigner et dont il est censé connaître le fonctionnement.

Pour décrire des phénomènes linguistiques, il est indispensable d'utiliser une terminologie précise et appropriée – le jury n'a de préférence pour aucune école – pour désigner les catégories de classes de mots

(adjectif, adverbe, préposition, conjonction de coordination...) ou de groupes syntaxiques. Les formes verbales doivent également être identifiées (subjonctif 2, participe...). L'observation de la syntaxe ne doit pas non plus être négligée et, pour finir, il est vivement conseillé de ne pas produire d'analyse hors-sol mais bien plutôt de l'articuler avec le contexte dans lequel se situe le segment souligné.

Par ailleurs, la consigne encourage les candidats à regrouper certains soulignements selon un principe d'analogie ou d'opposition, invitant ainsi à considérer la langue comme un système et permettant de prendre un peu de cette hauteur de vue attendue de tout enseignant.

Afin de se trouver en position de réussite dans cette partie de l'épreuve, il peut être opportun, en consultant des ouvrages spécialisés, de se constituer un glossaire composé des principaux termes utiles à l'analyse, illustrés par quelques exemples.

Bilan du commentaire d'un dossier pédagogique

Un dossier, composé de cinq documents en lien avec le conte traditionnel des frères Grimm, *Die Bremer Stadtmusikanten*, a été proposé aux candidats.

Il comprenait :

- un extrait audio de la méthode *Sing und Spiel mit uns* (éditions de l'Oxalide) résumant le début du conte ;
- des images des personnages du conte issues de la même méthode, avec des indications par un code couleur du genre des substantifs ;
- huit images séquentielles du début du conte, en relation avec le premier document ;
- un exercice grammatical avec quatre séries d'étiquettes-mots à replacer dans l'ordre afin de rédiger quatre énoncés ;
- une carte postale de la ville de Brême composée de quatre vignettes représentant la statue des musiciens de Brême, la place, la gare et, le fleuve (la Weser).

Trois questions invitaient les candidats à :

- analyser tout d'abord brièvement la nature du dossier et les documents proposés, indiquer le cycle d'apprentissage retenu ;
- concevoir ensuite une séance d'apprentissage en l'inscrivant dans une séquence pédagogique, en précisant les objectifs visés et les étapes de la démarche ;
- proposer, pour finir, des prolongements possibles à la séance envisagée.

Des candidats, par méconnaissance des programmes et du développement cognitif des élèves, ont eu du mal à intégrer le dossier dans le cycle d'apprentissage approprié.

L'analyse est restée souvent trop superficielle alors qu'il est attendu que le candidat expose les potentialités didactiques du dossier, qu'il repère d'éventuelles entraves (lexicales, culturelles, liées au contexte interne ou externe...) et qu'il explicite les objectifs à atteindre en décrivant et justifiant sa démarche et les formes sociales de travail qu'il envisage pour entraîner aux activités langagières, la réalité de ce terme n'étant d'ailleurs que très inégalement maîtrisée par les candidats.

Une entrée culturelle – et non pas lexicale ou grammaticale – doit être privilégiée pour faire acquérir aux élèves de véritables compétences. La vision globale d'une séquence pédagogique fait également défaut dans bien des cas alors qu'elle permettrait un accès au sens privilégié, avec un objectif final en adéquation avec les différents entraînements réalisés : elle serait alors source de motivation pour les élèves, gage de propositions plus réalistes et réalisables que celles qui ont pu être déclinées sur trop de copies et la garantie de la prise en compte de la progressivité des apprentissages.

Si une connaissance exhaustive des programmes n'est pas exigée, il n'en demeure pas moins que leur esprit général se doit d'être intégré, ainsi que les différents niveaux du CECRL.

Il est indispensable de connaître la démarche d'apprentissage d'une langue et les différentes activités langagières qui sont à entraîner.

Il est également primordial d'avoir à son actif les concepts didactiques nécessaires permettant d'exposer clairement les différentes étapes de la conception et de la mise en œuvre suggérées par les questions posées au bas du dossier pédagogique.

EPREUVES D'ADMISSION

1. Epreuve orale de Leçon

Description générale de l'épreuve

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacun de ces domaines, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat un sujet de leçon en français et un sujet de leçon en mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes, etc.

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement.

Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : 2 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure

- français : 30 minutes : l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ;

- mathématiques : 30 minutes : l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie

Coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Éléments statistiques

411 candidats ont présenté l'épreuve. Les notes sont réparties comme suit :

De 0 à 5	De 5,5 à 10	De 10,5 à 15	De 15,5 à 20
27	93	151	140

La moyenne des notes est de 12,25/20.

Les sujets

Les sujets proposés ont fait porter la réflexion des candidats sur l'ensemble des sous-domaines du français et des mathématiques dans les différents cycles. Ainsi, alors que certains sujets ont pu traiter de thématiques ordinaires telles que la construction du nombre au cycle 1, la résolution de problèmes au cycle 2 ou la compréhension au cycle 3, d'autres ont porté sur l'enseignement de la récitation ou de la symétrie axiale au cycle 2.

Les documents provenaient de ressources institutionnelles, telles que les programmes d'enseignement, les attendus de fin d'années ou les guides institutionnels, de ressources didactiques, d'ouvrages scolaires, d'ouvrages pédagogiques, d'ouvrages de littérature de jeunesse ou étaient issus de travaux d'élèves.

Retour sur les prestations des candidats

PARTIE FRANÇAIS :

- **Erreurs et lacunes les plus fréquentes**

Exposé

Les candidats ne s'appuient pas toujours sur les documents du corpus ; il est indispensable que ceux-ci soient davantage exploités. Certains candidats qui y font référence ont une propension à les paraphraser plutôt qu'à en extraire le sens véritable et ne peuvent, par conséquent, pas correctement les mettre à profit pour proposer une séance construite.

L'exposé est à structurer davantage en appui sur un raisonnement logique et une construction cohérente.

La durée de certains exposés est parfois brève. Un candidat qui a préparé cette épreuve devrait pouvoir se saisir pleinement du temps imparti pour développer la séance en s'intéressant aux différentes dimensions de l'enseignement.

Concernant le contenu, des confusions subsistent entre les termes « séquences » et « séance » et « objectifs » et « compétences ». Le rôle de l'enseignant n'est pas toujours abordé et l'implication des élèves, cruciale dans la construction des savoirs, parfois peu perçue. En outre, certaines séances proposées ne permettent pas de développer les compétences indiquées par le candidat. La démarche d'apprentissage n'est parfois pas mentionnée.

Le jury constate par ailleurs que de nombreuses séances s'adressent à une classe de 24 élèves, ce qui ne reflète pas la réalité.

Il convient de signaler que le fait qu'un candidat ne puisse pas expliciter ce que signifie l'acronyme « MENJ », apparaissant régulièrement sur les documents proposés, interpelle.

Entretien

La deuxième partie de l'épreuve révèle parfois un manque clair de connaissances institutionnelles et didactiques. Les documents peuvent ne pas être compris et ne sont pas suffisamment exploités lors de l'entretien, malgré toute la richesse que ceux-ci représentent.

Certains candidats font référence à leur vécu ; cela ne permet pas toujours de s'y appuyer pour construire une réponse argumentée et convaincante.

Tous ne parviennent pas à clarifier ou à mettre leurs propos en perspective suite au questionnement du jury.

L'identification précise de ce que les élèves ont appris au cours de la séance proposée est parfois difficile.

La maturité des élèves n'est pas toujours prise en considération ou est parfois insuffisamment perçue.

En outre, le niveau de langue ou la posture peut ne pas correspondre à ce qui est attendu d'un futur agent de la fonction publique. Certains commentaires spontanés ou certaines erreurs de liaison ou de structure de phrases ne permettent pas au jury de percevoir un potentiel enseignant en capacité d'employer un langage modélisant.

- **Qualités rencontrées chez les candidats**

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui ont présenté une séance construite, en appui sur une démarche d'apprentissage clairement mentionnée permettant de développer les compétences visées.

Certains candidats qui exploitent pleinement les documents proposés, sans les paraphraser, se sont particulièrement distingués.

Des connaissances personnelles, en lien avec les ressources institutionnelles ou des éléments de la recherche, sont parfois apportées. Les candidats connaissant les guides institutionnels, en plus des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture montrent au jury qu'ils ont fourni un travail de préparation sérieux. Certains candidats sont en capacité de croiser les informations figurant dans les documents, leurs connaissances et leur expérience.

Les difficultés rencontrées en classe sont dans certains cas anticipées et prises en considération, ce qui permet au jury de percevoir que le candidat possède une certaine perception d'une classe.

Le jury est en outre sensible aux candidats qui s'expriment en portant une attention particulière à la qualité de leur langage.

- **Conseils apportés aux candidats**

Exposé

Le jury conseille avant tout aux candidats de parfaire leurs connaissances didactiques, notionnelles et institutionnelles. Les programmes d'enseignement doivent être connus au moins dans leurs grandes lignes. L'existence de ressources institutionnelles, telles que les guides institutionnels, est à connaître.

L'exposé doit pouvoir s'appuyer sur une démarche d'apprentissage clairement mentionnée, des objectifs à atteindre et des compétences à développer. Il est indispensable que ces trois notions soient maîtrisées. La phase d'évaluation, trop souvent omise alors que celle-ci est fondamentale pour aider l'enseignant à réguler son action, est à évoquer.

Les compétences développées doivent être en adéquation avec la séance. La vigilance des candidats est attirée sur le fait que l'objectif déterminé doit être en lien avec le sujet.

Les candidats veilleront, lors de la conception de leur exposé, à s'interroger sur ce qu'ont appris les élèves au cours de la séance et à le mettre en perspective au regard du niveau de classe.

Le rôle de l'enseignant est à mentionner clairement à toutes les étapes de la démarche d'apprentissage. Les difficultés potentiellement rencontrées par les élèves sont à identifier précisément.

Concernant le déroulement de l'exposé, le plan est à présenter de manière explicite. Une recontextualisation du sujet, par l'apport de connaissances sur des sujets d'actualité, permet au candidat de montrer qu'il replace l'enseignement dans une dimension actuelle.

La durée de 15 minutes est à exploiter pleinement. Il est conseillé aux candidats de s'entraîner au préalable pour pouvoir gérer au mieux le temps de parole lors de l'épreuve. Le tableau est à exploiter davantage.

Les candidats sont en outre invités à entrer davantage en communication avec le jury lors de cette phase. Il peut être pour ce faire judicieux de ne pas rédiger l'intégralité de la présentation sur des feuilles mais de plutôt y consigner des idées.

Entretien

Il est conseillé aux candidats de construire des réponses argumentées. Ce temps doit leur permettre de mettre en valeur leurs connaissances et de compléter les propos énoncés lors de l'exposé.

Une attitude d'écoute est à adopter pour que puisse s'engager un échange permettant d'approfondir certains points mentionnés lors de l'entretien et de proposer une ouverture vers d'autres thématiques qui n'auraient pas été abordées telles que les contenus de la séquence, la prise en compte de difficultés spécifiques ou encore le rôle de l'enseignant.

Le candidat doit être en capacité d'interroger les contenus de son exposé et de les remettre en question si nécessaire.

PARTIE MATHEMATIQUES :

- **Lacunes les plus fréquentes**

De nombreux candidats ne respectent pas totalement le cadre de l'épreuve en proposant un exposé très court ;

La langue utilisée à l'oral est souvent imprécise est parfois incorrecte ;

Certains candidats ne font pas référence au corpus de documents ou ne le mettent pas assez en perspective avec le sujet ;

Certains candidats n'étaient pas suffisamment leurs réponses lors de l'échange, voire renoncent à répondre au lieu de faire évoluer leur pensée ;

Les réponses s'appuient insuffisamment sur des connaissances didactiques et pédagogiques ;

Les propositions sont souvent pensées dans l'absolu, sans véritable prise en compte de la progressivité des apprentissages ;

Peu de candidats prennent appui sur des ouvrages de référence ou ressources institutionnelles.

- **Principales réussites**

La plupart des candidats étaient préparés à l'épreuve et s'y sont engagés avec sérieux ;

La présentation était structurée : les candidats ont élaboré un plan, ont veillé à situer la séance d'apprentissage dans l'année scolaire et ont généralement présenté les documents fournis par le sujet ;

Les meilleures prestations sont réalisées par des candidats au fait de l'actualité didactique : leurs réponses sont étayées et appuyées sur des concepts mathématiques ;
De nombreux candidats réalisent un effort de projection dans le métier ;
Les candidats qui se distinguent ont su afficher une maîtrise formelle de l'épreuve et une capacité avérée à conduire un raisonnement, à prendre en compte des informations données pour mener une réflexion à son terme : ils ont été en mesure de justifier leurs réponses et les choix opérés ; une plus-value nette est apportée par la problématisation du sujet et la connaissance des attendus de fin de cycle ;
Les exposés les plus clairs et efficaces s'appuient sur une bonne maîtrise de la langue française (lexique spécifique, syntaxe correcte, enchaînement cohérent des idées développées) ;
L'expérience de terrain, acquise à l'occasion de stages en classe, notamment, est mise à profit de façon pertinente et fort à propos.

- **Conseils aux candidats**

Exposé

Soigner particulièrement la forme de l'exposé (Comment débiter ? Comment conclure ? Quel plan ?) ;
Veiller à recourir à un vocabulaire spécifique, connu du candidat, en employant une langue syntaxiquement correcte ;
Tenir compte des documents du corpus en adoptant un regard critique ;
Inscrire son propos dans les programmes officiels, les guides de référence, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
Mettre en évidence l'articulation des étapes de la séance d'apprentissage ainsi que sa cohérence interne ;
Identifier un objectif d'apprentissage et prévoir l'évaluation ;
Justifier ses choix didactiques et pédagogiques ;
Prévoir les rôles respectifs des élèves et de l'enseignant ;
Anticiper les difficultés des élèves, prévoir la différenciation pédagogique ;
Dépasser certaines représentations stéréotypées de l'école maternelle.

Entretien

Adopter une posture d'échange ;
Prendre le temps de formuler sa réponse en mobilisant les concepts adéquats ;
Conserver un registre de langue adapté jusqu'à la fin de l'épreuve ;
Mobiliser ses connaissances didactiques et pédagogiques, ainsi que son expérience, afin de répondre aux questions ou de modifier une situation d'apprentissage ;
Se référer aux ouvrages lus, aux ressources institutionnelles, à ses connaissances sur l'apprentissage et le développement de l'enfant ;
Se montrer disposé à faire évoluer son point de vue au cours de l'échange.

2. Epreuve orale d'Entretien

Epreuve orale d'Entretien

- *Durée totale de l'épreuve : 65 minutes*
- *Coefficient 2*

Descriptif de l'épreuve :

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de [l'arrêté fixant les modalités les modalités d'organisation des concours](#). L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Première partie « EPS » :

Durée : 30 minutes

Notation : 10 points

Durée de l'exposé : 15 minutes maximum ; durée de l'entretien : durée restante

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

« Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Activités retenues pour cette session dans l'académie de Strasbourg :

- champ d'apprentissage 1 des programmes : les activités athlétiques ;
- champ d'apprentissage 2 des programmes : les activités aquatiques ;
- champ d'apprentissage 3 des programmes : les jeux et sports collectifs ;
- champ d'apprentissage 4 des programmes : les activités gymniques.

Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (10 minutes) et s'entretient avec le jury (20 minutes). Le jury élargit le questionnement au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Tous les sujets étaient présentés sur un support papier ; certains étaient illustrés par un schéma ou un dessin (jeux et sports collectifs).

Constats sur les prestations des candidats

L'exposé :

- peu de candidats investissent les 15 minutes, négligeant alors de justifier les choix opérés qui permettraient de mettre en évidence la continuité des apprentissages ;
- certaines situations proposées en EPS manquent parfois de réalisme ; les candidats ne sont guère familiers des terrains d'action et des ressources en matériel ; la prise en compte de la classe dans son ensemble et de l'hétérogénéité des élèves est souvent absente de la présentation ; le positionnement spatial de l'enseignant au cours de l'activité est rarement évoqué ;
- les meilleurs candidats exposent de manière pertinente le champ d'apprentissage avant d'illustrer par des situations adaptées à la problématique retenue ;
- les candidats les plus en difficulté présentent une juxtaposition de situations qui ne répondent pas au constat présenté dans le sujet. Ils manquent de connaissances des

pratiques de référence (ex : les sauts, courses et lancers en athlétisme, les sauts en gymnastique, les lancers en jeux et sports collectifs...);

- les connaissances sur la démarche d'apprentissage en natation sont très variables, les conditions réglementaires d'encadrement et de mise en œuvre de cette activité sont parfois méconnues.

L'entretien :

- dans l'ensemble, les candidats font preuve d'une bonne capacité d'écoute et d'échange avec les membres du jury ; l'élocution et le registre de langue sont adaptés ;
- ceux qui se distinguent mobilisent leur réflexion et leurs connaissances et sont capables de distinguer animation et enseignement ; ils justifient leurs objectifs et situations d'apprentissage ; il apparaît alors clairement que ces candidats ont préparé l'épreuve avec sérieux ;
- les candidats les plus en difficulté restent superficiels ; la méconnaissance des comportements attendus ne leur permet pas de répondre avec pertinence aux questions du jury.

Conseils aux candidats

L'exposé :

- cette épreuve nécessite un engagement dans la préparation à la hauteur de l'importance de l'EPS dans les programmes de l'école ;
- le candidat doit optimiser le temps d'exposé en prenant soin d'introduire et de contextualiser le propos, ce qui lui permettra alors de mettre en avant ses connaissances dans l'activité concernée ;
- il doit avoir analysé précisément le sujet pour répondre à la problématique en proposant des situations d'apprentissage appropriées à l'âge et aux capacités des élèves et fondées sur les comportements recherchés ;
- la prise en compte de la sécurité doit apparaître explicitement ;
- le candidat peut prévoir une différenciation dans les situations proposées pour répondre à l'hétérogénéité des élèves ;
- l'usage pertinent du tableau permet d'expliciter les situations présentées au service de l'échange avec le jury.

L'entretien :

- le candidat doit s'attendre à être questionné sur des remédiations avec prise en compte de la différenciation (ex : enfant en surpoids, enfant en situation de handicap) ;
- la connaissance des activités sportives de référence est indispensable ;
- l'explicitation de la démarche d'apprentissage dans chacun des quatre champs est attendue ;
- la capacité à adapter les propositions initiales en tenant compte des questions posées par le jury est appréciée.

Deuxième partie « Projection dans le métier de professeur »

Durée : 35 minutes

Notation : 10 points

Parcours et expérience : 5 minutes de présentation et 10 minutes d'entretien avec le jury

Mises en situation professionnelle : 10 minutes (enseignement) 10 minutes (vie scolaire)

- La première partie de l'épreuve est consacrée au projet et à la motivation professionnelle du candidat admissible. L'entretien avec le jury porte sur les éléments présentés, et permet au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial ;

- La seconde partie de l'épreuve est consacrée à "deux mises en situation professionnelles" : l'une d'enseignement (liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe), l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe). Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes et est structuré autour de

deux questions principales posées par le jury : l'une sur les valeurs et principes de la République, l'autre sur l'analyse de chaque situation et les pistes de réponses apportées.

Remarques générales à propos de l'organisation de l'épreuve et des sujets soumis aux candidats

Les membres du jury soulignent la bonne organisation générale de l'épreuve, et saluent la qualité de la coordination du secrétariat. La réunion préparatoire permet de resituer l'épreuve dans sa globalité et de chercher des points de convergence entre les différentes commissions dans l'appréciation des prestations des candidats.

La projection dans le métier de professeur des écoles est traitée à travers des sujets variés, propices à l'organisation d'échanges constructifs dans le cadre des entretiens. Beaucoup de sujets ont trait au principe de laïcité et à la promotion des valeurs de la République à l'école, à la problématique du harcèlement scolaire. Un nombre moins conséquent de sujets portaient sur la prise en compte de la difficulté scolaire, sur la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, sur l'école inclusive, sur la nécessaire collaboration professionnelle en contexte pluri-catégoriel et à la qualité des partenariats à installer. Le champ de questionnement a, toutefois, bien souvent pu être élargi à partir de la situation inductrice.

Constats sur les prestations des candidats

Les présentations sont très souvent bien construites, les candidats montrant dans leur majorité de bonnes aptitudes à communiquer et une posture favorable aux échanges avec le jury.

Le jury a en particulier apprécié la capacité des candidats à structurer leurs prises de parole, en problématisant la question et en énonçant le plan de leur intervention. L'expression est d'autant plus fluide que la construction de l'exposé a été anticipée.

Le travail de préparation de l'épreuve est souvent perceptible, l'exercice ne relevant pas de l'improvisation.

Les candidats prennent en compte les questions du jury, et tentent de construire des réponses appropriées.

Présentation du parcours professionnel :

- les exposés sur le parcours professionnel sont généralement bien construits et le temps imparti est bien maîtrisé ;
- le jury a apprécié en particulier les essais de mise en valeurs des compétences acquises à travers les expériences passées, et la relecture de son expérience au prisme de la projection possible dans les missions du professeur des écoles ; la présentation du parcours est ainsi réussie lorsque les candidats parviennent à valoriser les acquis de leur expérience en se projetant sur la manière de s'en saisir en contexte d'enseignement ;
- un adossement du parcours professionnel au référentiel métier du professeur des écoles, lorsqu'il fait sens et n'apparaît pas artificiellement plaqué, est singulièrement apprécié.

Entretien avec le jury :

- globalement, les candidats montrent une capacité d'écoute et de communication ; le jury apprécie une posture favorable aux échanges, une approche analytique, une réelle prise en compte des questions formulées et une capacité à prendre en compte les invitations à soupeser la pertinence des arguments convoqués, à réajuster ou prolonger le propos, à l'infléchir ou le nuancer en prenant en compte de nouveaux paramètres ; il s'agit de montrer une capacité à assumer un positionnement professionnel stable, une posture bien assise sans être pour autant dénuée de souplesse car, la flexibilité n'est pas inconstance ou inconsistance ;
- les meilleurs candidats conjuguent avec talent l'évocation d'expériences pratiques et le recours à des outils institutionnels susceptibles de les contextualiser ; ils montrent une bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux ; ils mettent en valeur leurs expériences et les compétences déjà acquises en lien avec le futur métier de professeur des écoles.

Mises en situation professionnelle :

- les meilleurs candidats prennent le temps d'écouter l'énoncé de la situation proposée, prennent des notes et reformulent ; après un court temps de réflexion, ils dégagent ensuite une problématique qui structure l'exposé des cas pratiques ;
- les valeurs et les principes de la République, les droits et devoirs de l'enseignant sont globalement bien connus dans le champ théorique.

Lacunes et écueils

Présentation du parcours professionnel :

- les descriptions des parcours sont parfois trop linéaires, trop narratives, insuffisamment analysées, peu mises en perspective et encore moins mises en lien avec une projection possible dans le métier du professorat des écoles ; la présentation chronologique de son parcours n'est pas toujours propice à la mise en lien entre l'exposé des compétences acquises et des attendus du métier ;
- les candidats les moins convaincants sont souvent ceux qui n'utilisent pas l'entièreté du temps imparti pour leur présentation ;
- parfois, le référentiel métier du professeur des écoles est méconnu. Plus globalement, la culture administrative fait souvent défaut ;
- certains candidats mobilisent de manière prépondérante le registre affectif, qui supprime toute analyse ;
- la projection dans le métier est bien évidemment d'autant plus réaliste que le candidat a effectué des stages en écoles ;
- le jury déplore également l'emploi d'une syntaxe trop imprécise, des constructions de phrases approximatives (« malgré que » en lieu et place de « bien que », ou encore l'incontournable « mais pas que... »), des conditionnels mal construits, des inventions lexicales hasardeuses (« une ajustation »), des confusions de termes (« un accompagnant » pour un accompagnateur, un parent « agrégé » pour agréé, ...); certains termes génériques ne sont pas connus (une instance, la rotondité de la Terre...).

Entretien avec le jury :

- le jury déplore parfois le recours à des réponses trop longues, trop imprécises, trop en surface, qui masquent une incompréhension de la question soulevée, ou une incapacité à y répondre avec clarté ;
- la connaissance du cadre institutionnel demeure encore souvent insuffisante ;
- certains candidats, rares heureusement, semblent assimiler la fonction enseignante à celle d'un animateur ; la frontière entre le pédagogique et l'éducatif n'est pas toujours clairement positionnée ;
- les candidats les moins convaincants font peu de liens entre leur expérience et le référentiel de compétences du professeur des écoles ; la projection vers le métier n'en est que plus ardue.

Mises en situation professionnelle :

- l'appréciation portée sur la situation ne met pas toujours en exergue des préconisations fondées explicitement sur les valeurs et règles de la République et du service public d'éducation. Les droits et obligations du fonctionnaire ne sont pas toujours connus des candidats ;
- le jury déplore une méconnaissance du fonctionnement de l'école, des dispositifs et des acteurs ; les candidats ne sollicitent que très peu le collectif professionnel, ils semblent n'envisager la résolution du problème soulevé que de manière individuelle ; le rôle du directeur, de la directrice d'école, est mal connu ;
- un manque de pragmatisme est parfois constaté de la part de certains candidats, qui restent dans le déclaratif et peinent à approfondir leur réflexion ;
- le vade-mecum laïcité est peu cité ;
- les mises en situation donnent parfois lieu à des stratégies de résolution un peu raides et sans nuance ; en particulier, certains candidats semblent recourir à une méthodologie stéréotypée du dialogue avec les familles ; les éléments de principe auxquels se réfère la situation sont confondus avec les éléments de la démarche de résolution (ce qui donne lieu à des propos parfois très formels, voire formalistes).

Conseils aux candidats

Présentation du parcours professionnel :

- de manière générale, le jury engage les candidats à se préparer à cette épreuve ; la présentation autonome doit faire l'objet d'un entraînement, visant notamment à structurer son intervention, et à investir le temps prévu ;
- savoir prendre en compte le canevas proposé par l'organisme de formation tout en sachant s'en détacher un peu afin de se distinguer dans le cadre de la présentation ; ne pas coller à sa préparation écrite et éviter l'écueil de l'apprentissage par cœur de sa présentation : le jury identifie le caractère récité de la préparation qui donne parfois lieu à une expression désincarnée, qui perd en force de conviction ;
- approfondir ses connaissances (statuts, programmes, réglementations) ;

- dépasser l'aspect narratif de son parcours, faire le lien avec les compétences requises pour exercer le métier envisagé ; établir des liens avec le référentiel.

Entretien avec le jury :

- prendre un temps de réflexion avant de répondre ;
- inscrire ses réponses en référence aux principes de fonctionnement de l'institution ;
- convoquer davantage le référentiel de compétences, les droits et obligations du fonctionnaire ;
- montrer sa bonne connaissance du fonctionnement de l'Ecole ;
- inscrire son action dans le cadre collectif.

Mises en situation professionnelle :

- anticiper l'épreuve, en préparant divers argumentaires basés sur des situations-types.
- au-delà des valeurs de la République, penser aussi les grands principes tels que l'école inclusive, le harcèlement... ;
- faire preuve de bon sens, connaître les procédures et le fonctionnement de l'école ainsi que les textes de référence ;
- ne pas exclure le jury de sa réflexion ; verbaliser son cheminement de pensée ;
- faire le lien entre les situations proposées et les parcours éducatifs, le socle commun (les méthodes et outils pour apprendre sont en particulier à interroger, en lien avec les postures enseignantes susceptibles de générer des apprentissages efficaces) ;
- faire vivre l'interdisciplinarité (chercher les jonctions entre les situations analysées et des apprentissages à construire possiblement dans d'autres disciplines).

3. Epreuve orale facultative de Langue Vivante Etrangère

Durée et notation de l'épreuve

Durée de préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 30 minutes

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Rappel de la nature de l'épreuve

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve comporte trois parties.

Elle débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique fourni (10 minutes). Ce document, de deux pages maximum, peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc...

Elle se poursuit par un exposé du candidat sur la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document dans une séance ou séquence pédagogique (10 minutes en français). Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support.

Cet exposé est suivi d'un échange de dix minutes avec le jury dans la langue vivante choisie.

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Eléments statistiques

Nombre de candidats présents : 241

Répartition par langue :

Allemand : 76

Anglais : 156

Espagnol : 7

Italien : 2

La moyenne des notes est de 14,65 pour l'allemand, 14,82 pour l'anglais, 14,29 pour l'espagnol et 19,5 pour l'italien.

Critères d'appréciation

Evaluation des compétences linguistiques

Dans les parties 1 et 3 de cette épreuve, les candidats sont évalués au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), selon les critères suivants :

- justesse grammaticale et richesse du vocabulaire (maîtrise des formes grammaticales simples et utilisation de formes complexes, adaptation de l'éventail lexical...);
- prononciation (intelligibilité, intonation, prosodie, articulation des sons...);
- capacité à interagir avec les membres du jury (compréhension des questions, implication dans l'échange, aisance dans les réponses, capacité à indiquer les relations entre les idées, capacité à faire émerger et à expliciter le sens et la logique du propos).

Evaluation des propositions pédagogiques

Concernant la présentation du document didactique ou pédagogique fourni (1^{ère} partie de l'épreuve), les critères d'évaluation portent essentiellement sur les capacités du candidat à :

- effectuer une analyse formelle du document (nature, composition, organisation interne...);
- analyser le potentiel didactique du document ;
- identifier s'il y a lieu des éléments culturels ;
- identifier des freins et des leviers.

Exploitation du document didactique ou pédagogique (parties 2 et 3 de l'épreuve)

La présentation par le candidat des propositions d'exploitation du document permet au jury d'évaluer sa capacité à :

- gérer sa prise de parole (respect du temps imparti pour la partie 2) ;
- identifier des objectifs d'apprentissage ;
- mettre en relation ses propositions avec les attendus des programmes pour le cycle concerné ;
- justifier et analyser ses choix, questionner l'efficacité de la séance, voire la pertinence des éléments constitutifs du support ;
- inscrire la séance ou la séquence dans un projet de classe ;
- envisager l'évaluation des apprentissages des élèves ;
- interroger l'activité de l'élève et les interactions entre les élèves ;
- réfléchir à l'organisation matérielle et à la gestion du groupe.

Bilan pédagogique

Remarque générale

Les candidats se montrent dans l'ensemble bien préparés pour cette épreuve dont ils connaissent le déroulement et les attentes et en respectent le cadre. On observe globalement un bon niveau linguistique et une belle aisance à l'oral malgré quelques lacunes en grammaire notamment. Un bon nombre de candidats a des compétences correspondant au moins au niveau B2. Les candidats font majoritairement preuve de dynamisme, de vivacité dans l'échange et d'une réelle motivation pour enseigner les langues.

On notera cependant que quelques candidats se présentent à l'épreuve avec des compétences linguistiques insuffisantes, relevant du niveau A2 du CECRL qui ne permettent pas d'atteindre la moyenne à l'épreuve. Il est donc déconseillé dans ces conditions de se présenter à l'épreuve, seules les notes supérieures à 10 étant prises en compte.

Les candidats proposent majoritairement des présentations dynamiques lors desquelles ils mettent en valeur leurs acquis linguistiques, leurs expériences personnelles et leurs parcours. Ils s'inscrivent aisément dans les échanges avec le jury. Le temps imparti pour la 2^{ème} partie de l'épreuve est généralement respecté ; peu de candidats proposent un exposé trop bref.

Les propositions pédagogiques s'avèrent intéressantes et souvent solidement structurées. On notera néanmoins que la pertinence du document proposé est rarement questionnée et que l'évaluation des apprentissages n'est que peu évoquée.

Conseils aux candidats

Présentation du candidat et présentation d'un document support

Les candidats se montrent très volontaires et engagés. Dans l'ensemble, la présentation personnelle est bien maîtrisée ; les candidats exposent clairement leur expérience et présentent leur parcours. Ils ont préparé leur intervention : le propos est construit, le lexique et les structures employées adaptés. Ils font souvent part de leur motivation à enseigner une langue vivante étrangère.

Quelques rares candidats s'appuient encore sur un exposé appris par cœur ; ce choix est déconseillé car il peut être source de stress en cas d'oubli du texte. Il est donc proposé aux candidats de réfléchir la construction de leur intervention sans pour autant céder à la tentation d'un écrit mémorisé en vue d'une oralisation.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien équilibrer les deux présentations. La durée dédiée à la présentation personnelle doit permettre au candidat de réserver un temps suffisant à celle du document. En effet, la présentation du document support est souvent écourtée. L'analyse formelle du document gagnerait à être plus fournie. Il conviendrait de se référer davantage aux programmes et au CECRL, de mentionner les objectifs potentiels. Enfin, les freins et les leviers du documents sont trop rarement identifiés ; les candidats hésitent à porter un regard critique sur le corpus proposé, à relever des activités non exploitables. Ils peinent à percevoir les obstacles éventuels. D'autre part, il est conseillé d'identifier dans les documents fournis l'ancrage culturel ou éventuellement d'en soumettre un dans l'exploitation proposée. Enfin cette 1^{ère} partie de l'épreuve consistant en un échange avec le jury, le candidat devra prendre en compte la possibilité de voir ses présentations entrecoupées par des questions du jury.

Utilisation du document proposé dans une séance ou séquence pédagogique

De nombreux candidats montrent de bons réflexes pédagogiques et proposent des dispositifs cohérents, solidement structurés et riches, s'appuyant sur les compétences du CECRL et sur les principes de la pédagogie actionnelle. Etre capable de nommer la ou les compétences langagières entraînées est une plus-value certaine.

Les propositions de séances faisant apparaître clairement l'objectif, la démarche et les modalités de travail ainsi que la manière dont l'exploitation du support fourni concourt à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences visées sont valorisées. L'inscription de la séance dans une séquence, parce qu'elle démontre la capacité du candidat à penser la progressivité des apprentissages, est appréciée. Il est en outre attendu de pouvoir inscrire la scénarisation en lien avec les programmes et textes officiels.

Dans la perspective d'une approche actionnelle, il pourrait être intéressant lors de l'étude des documents de s'interroger sur ce que les élèves seront capables de faire à l'issue de la séance et/ou de la séquence. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'introduire des faits de langue mais de les insérer dans un projet plus global ayant du sens pour les élèves. Ainsi, il conviendra d'identifier les prérequis puis de dépasser, lors de la séance ou de la séquence, le simple objectif lexical.

Le candidat devra veiller à ce que ses propositions pédagogiques soient mises en relation avec les programmes et qu'elles puissent s'inscrire dans la réalité de la classe. Il évitera de proposer un catalogue de pistes d'exploitation du document ou d'activités stéréotypées qui crée une confusion entre mise en activité des élèves et mise en apprentissage et fera montre de bon sens en opérant des choix de mise en œuvre qu'il sera en mesure de justifier. Il peut être intéressant de présenter le rôle de l'enseignant dans la mise en activité des élèves et d'avoir à cœur de les rendre le plus possible acteurs de leurs apprentissages.

Les candidats ne devront pas hésiter à s'écarter du support fourni afin de proposer d'autres pistes pédagogiques qui leur paraîtraient plus pertinentes ou complémentaires ou d'autres supports plus authentiques (enregistrements audio ou vidéo par exemple).

D'autre part, il est conseillé d'identifier les difficultés sur le plan phonétique et phonologique et de proposer l'étayage nécessaire.

L'évaluation des apprentissages, phase indispensable dans toutes séquences, est trop rarement abordée et présentée.

Une attention particulière devra être portée à l'ouverture culturelle des élèves.

Entretien avec le jury

Lors de l'entretien avec le jury, la majorité des candidats s'investit dans les échanges, prend en compte les remarques pour analyser ses propositions, témoignant ainsi d'une capacité à prendre du recul par rapport à la séance ou séquence proposée.

Cette partie de l'épreuve demande une aisance dans la langue choisie pour permettre au candidat d'interagir spontanément avec le jury, de justifier ses choix, de les requestionner. Elle nécessite une maîtrise de la terminologie spécifique à la didactique que le candidat n'est pas habitué à utiliser et à laquelle il lui faudra donc s'acculturer.

Le volet culturel est souvent oublié dans la proposition pédagogique. Or, il est attendu du candidat une bonne connaissance des faits culturels des pays de la langue choisie, de quelques repères historiques et/ou géographiques, des spécificités qui la caractérisent, l'entrée dans les séquences par la culture étant l'une des priorités des programmes quel que soit le cycle considéré.

4. Epreuve orale en Langue Régionale d'Alsace

Durée et notation de l'épreuve

- *Durée de préparation : 1 heure*

- *Durée de l'épreuve : 40 minutes*

- *L'épreuve, coefficientée 2, est notée sur 20 points et la note 0 est éliminatoire*

Format et nature de l'épreuve

Il est rappelé que cette épreuve comporte :

- un exposé de 25 minutes qui se décompose comme suit :

- une analyse ne devant pas excéder 15 minutes, en langue régionale, d'un dossier constitué de documents écrits (textes, graphiques, dessins...) et audiovisuels relatifs à la culture et à la langue, et pouvant inclure des documents pédagogiques ;

- une présentation, de 10 minutes au plus, en français, d'une utilisation de ces documents dans une séquence ou une séance d'enseignement.

- un entretien avec le jury, d'une durée de 15 minutes, dans la langue régionale choisie préalablement par le candidat et portant sur son exposé préalable et ses motivations pour un enseignement de et langue régionale.

Éléments statistiques et données pratiques

Les 37 candidats admissibles se sont tous présentés à l'épreuve orale et 34 ont été définitivement reçus.

La moyenne générale du dernier admis est de 9,54/20, celle du premier de 19,35/20, ce qui confirme qu'opter pour les Langues régionales d'Alsace ne revient pas à s'exposer, loin s'en faut, à une sélectivité particulière.

Organisation de l'évaluation

Les commissions d'évaluation sont composées de deux membres du jury académique, issus du premier degré et du second degré.

Bilan de l'épreuve et conseils

Les compétences linguistiques et culturelles en langue régionale

Tout comme pour l'épreuve d'admissibilité, les candidats doivent démontrer que leurs compétences linguistiques et culturelles en langue régionale correspondent au niveau C1 du CECRL.

A l'oral, viennent s'ajouter une indispensable maîtrise de la prosodie, une élocution claire et une fluidité de la parole, l'enseignant se devant de présenter un modèle linguistique authentique et de très bonne facture aux élèves qui lui sont confiés.

Lorsqu'il s'agit de faire usage du français, les candidats se doivent de recourir à un registre de langue suffisamment soutenu.

Contenu du dossier pédagogique et pistes d'exploitation du dossier

Chaque dossier pédagogique comporte des documents écrits et une courte vidéo.

Les thèmes abordés, distribués sur différents niveaux allant jusqu'au cycle 3, portaient sur la journée sans voiture, le carnaval, l'orientation dans une ville allemande, le petit Chaperon rouge, l'Apprenti sorcier...

Les candidats pourront se référer avantageusement aux points développés en 1.3 concernant le volet pédagogique de l'épreuve d'admissibilité pour répondre aux exigences de l'épreuve orale.

Il serait bon de tenir également compte des remarques suivantes :

- la première consigne encourage les candidats à analyser de manière critique le dossier afin de procéder une mise en œuvre vraiment dynamique prenant en compte les contraintes imposées par l'agencement et les contenus proposés. Décrire les différents documents ne saurait suffire ;

- dans la mesure où les dossiers pédagogiques présentent des documents de nature différente, une exploitation en multimodalité aurait pu favoriser une approche différenciée permettant de tenir compte de différents profils linguistiques d'élèves.

Compétences spécifiques requises pour une épreuve orale en interaction avec le jury

Dans l'ensemble, les prestations ont été de bonne qualité car les candidats ont su démontrer aussi qu'ils possédaient une bonne maîtrise du langage non-verbal, de même qu'ils ont réussi, en général, à approfondir les éléments mentionnés lors de l'exposé ou à prolonger la réflexion engagée en tenant compte des remarques et suggestions du jury. Dans cette interaction, ils ont souvent nuancé et fait évoluer leur propos.

En entrant dans un dialogue constructif avec le jury, ils attestent d'une capacité à adopter une posture réflexive et d'une ouverture d'esprit laissant apparaître de bonnes dispositions à se former dans le futur et présager des rapports fluides avec les différents acteurs de la communauté éducative qu'ils ne manqueront pas de côtoyer tout au long de l'exercice de leur mission d'enseignant.